



**Rapport de la commission des affaires extérieures
au Grand Conseil**
relatif au
**rapport annuel 2022 de la commission interparlementaire
de contrôle de l’Autorité de surveillance LPP As-So**

(Du 5 décembre 2024)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les député-e-s,

1. INTRODUCTION

La commission des affaires extérieures (CAF) a l’avantage de vous transmettre le rapport annuel 2022 de la commission interparlementaire de contrôle de l’Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (CIP As-So).

Une délégation de trois député-e-s participe aux travaux de la CIP As-So. Cette délégation est composée de :

M^{me} Patricia Borloz (LR), présidente de la délégation
M^{me} Céline Barrelet (VertPOP)
M. Daniel Berger (UDC)

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION

Lors de sa séance du 26 novembre 2024, la CAF a examiné le rapport de la CIP de contrôle de l’Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale portant sur l’année 2022.

La CAF est étonnée du délai de transmission du rapport de l’année 2022. Elle demande que, les années suivantes, il soit transmis plus rapidement.

3. CONCLUSION

Le présent rapport a été adopté par la commission, à l’unanimité, le 26 novembre 2024.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les député-e-s, l’assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 5 décembre 2024

Au nom de la commission
des affaires extérieures :

La présidente,
S. STUDER

La rapporteure,
P. BORLOZ

RAPPORT

De la commission interparlementaire de contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale aux Grands Conseils et Parlement des cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura pour l'année 2022

La commission interparlementaire (CIC As-So), chargée du contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations instituée conformément à l'article 15 du Concordat du 23 février 2011, est composée des délégations des cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura. Elle s'est réunie à Lausanne, le 16 novembre 2023, et vous transmet son rapport annuel.

Mission de la Commission interparlementaire

La Commission interparlementaire de contrôle a été instituée au sens des dispositions de la CoParl et a pour mission de contrôler les objectifs stratégiques de l'Autorité de surveillance (As-So), sa planification financière, le budget et les comptes et l'évaluation des résultats obtenus. Composée de trois membres par canton, la commission a formellement été constituée lors de la séance du 22 novembre 2012, à Delémont. Le secrétariat de la commission est assuré par le Secrétariat du Parlement jurassien.

Composition de la Commission et de son Bureau

La composition interparlementaire était composée des membres suivants :

Délégation vaudoise

M^{me} Christine Chevalley (PLR)

M. Philippe Ducommun (UDC)

M. Jean-Claude Glardon (PS)

Délégation valaisanne

M. Pierre Contat (UDC)

M. Thomas Birbaum (PLR)

M. Jürg Hallenbarter (CSPO)

Délégation neuchâteloise

M^{me} Patricia Borloz (PLR)

M^{me} Céline Barrelet (VERT-E-S)

M. Arnaud Durini (UDC)

Délégation jurassienne

M. Claude Gerber (UDC), président de la commission

M^{me} Géraldine Beuchat (PCSI)

M^{me} Pauline Godat (VERT-E-S)

Bureau

Le Bureau était composé de M. Claude Gerber (JU) à la présidence, de M. Pierre Contat (VS) à la vice-présidence et de M^{me} Patricia Borloz (NE) à la 2^e vice-présidence.

Activités de l'As-So et considérations de la commission

Le présent rapport porte sur les activités de la commission en 2022 et les statistiques. En annexe, figure le rapport annuel de l'As-So qui donne toutes les informations sur le fonctionnement de l'institution et les statistiques. Les rapports des autres années sont disponibles sous le lien suivant : <https://www.as-so.ch/organisation/rapports>

L'Autorité a pour but de surveiller les institutions de prévoyance professionnel (art. 64a LPP) ainsi que les fondations classiques.

L'établissement traite actuellement de la surveillance LPP des institutions de prévoyance ayant leur siège dans les cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura et des fondations de droit civil des cantons de Vaud et Neuchâtel (et Jura dès le 1^{er} janvier 2023).

L'établissement a été créé par l'adhésion des cantons du Valais, du Jura, de Vaud et de Neuchâtel au Concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale du 23 février 2011.

Concernant les institutions de prévoyance, l'Autorité peut, en plus de sa mission de surveillance, émettre des directives et procéder à des inspections. L'autorité de surveillance peut faire annuler une décision qui ne serait pas dans l'intérêt des assurés ou contraire au droit. Le but est également de protéger les assurés. La CHS LPP exerce la haute surveillance et fournit les instructions au niveau fédéral.

L'année 2022 a été marquée par plusieurs événements mondiaux entraînant des conséquences sur l'établissement. La Covid et la guerre en Ukraine avec ses conséquences ont nécessité d'être agile pour tous les collaborateurs. Le télétravail a permis de garantir le fonctionnement normal de l'établissement mais il a fallu aussi tenir compte de l'environnement économique difficile pour les institutions surveillées.

Le Parlement jurassien a validé le transfert de la surveillance des fondations classiques placée sous l'égide du Département de l'intérieur vers l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So). Ce transfert est effectif au 1^{er} janvier 2023.

Le nombre d'institutions de prévoyance contrôlées est en baisse depuis quelques exercices, on le constate encore en 2022 (291 institutions contre 301 en 2021 et 313 en 2020). La tendance est la même pour les fondations classiques (1243 en 2022 contre 1253 en 2021 et 1265 en 2020). Globalement, le nombre d'institutions dans les deux secteurs d'activité est donc en baisse (1534 en 2022 contre 1554 en 2021 et 1578 en 2020) mais sera compensé par les 104 dossiers des fondations classiques du canton du Jura.

Organisation de l'As-So

Le Conseil d'administration de l'Autorité de surveillance est composé de quatre conseillers d'État, à savoir : M. Frédéric Favre, président (VS), M^{me} Christelle Luisier Brodard, vice-présidente (VD), M. Laurent Kurt, membre (NE), M^{me} Nathalie Barthoulot, membre (JU).

Le personnel de l'As-So était composé de 14 personnes au 31 décembre 2022 pour 11.95 EPT (contre 11.25 EPT l'année précédente). La direction est composée de M. Dominique Favre (directeur), M^{me} Christine-Lise Maurer (directrice-adjointe) et de M. Rosario di Carlo (sous-directeur). Le siège se trouve à Lausanne. L'institution est divisée en six secteurs :

- secteur direction (1.55 EPT)
- secteur affaires juridiques (3.15 EPT)
- secteur fondations classiques (1.90 EPT)
- secteur prévoyance professionnelle (2.00 EPT)
- secteur RH/comptabilité (1.35 EPT)
- secteur secrétariat (2.00 EPT)

L'As-So dispose d'un site internet comprenant toutes les informations utiles (www.as-so.ch).

Comptes annuels 2022 et budget 2023

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 30 mai 2022. L'année 2022 est déficitaire mais moins que prévu dans le budget (déficit de Fr. 37'359 contre un déficit budgété de Fr. 187'000). De manière générale, les résultats ont toujours été négatifs ces dernières années mais bien meilleurs que ce qui était prévu dans les budgets. À relever encore que les réserves sont suffisantes pour absorber la perte de l'exercice.

Pour rappel, les deux principaux secteurs d'activités de l'institution sont la prévoyance professionnelle et les fondations classiques. L'objectif est que ces deux secteurs soient indépendants financièrement. Pour les fondations classiques, il y a moins globalement

d'émoluments, mais beaucoup de fondations avec des émoluments plus faibles que pour la prévoyance professionnelle. Le secteur des fondations classiques est toutefois équilibré. C'est dans la prévoyance professionnelle que l'on trouve le déficit. Dans le détail, les émoluments pour les institutions de prévoyance professionnelle ont légèrement diminué (Fr. 1'502'413 contre Fr. 1'532'190) mais ceux pour les fondations classiques ont augmenté (Fr. 934'495 contre Fr. 863'995), ce qui rend les produits nets des prestations stables.

Le total des émoluments de surveillance et des décisions facturées en 2022 par l'As-So est supérieur à celui atteint en 2021 (Fr. 2'436'908 contre Fr. 2'396'185), quand bien même l'établissement a appliqué un barème identique lors de ces deux exercices. À noter que la surveillance des fondations (2,1 millions de francs) et le prononcé des décisions (0,3 million de francs) constituent les principales sources de revenus de l'établissement.

La grande partie des produits permet de payer les charges de personnel. On observe pour ces dernières une augmentation de 2,6% due surtout à l'inflation et au fait que le personnel est resté stable. Enfin, les charges d'exploitation sont stables.

Les comptes sont révisés par le Contrôle des finances du Canton du Jura. Ce dernier n'a pas émis de remarques particulières ou relevé d'éléments négatifs. Il met en évidence les constats suivants :

- Les comptes soumis à l'audit affichent une perte de Fr. 37'359 alors que le budget 2022 prévoyait une perte de Fr. 187'000.
- Au terme de l'exercice 2022, l'As-So dispose de fonds propres qui s'élèvent à 2,5 millions de francs. Les fonds propres nécessaires selon le Conseil d'administration représentent le 91,3% du total des émoluments facturés en 2022 (2,7 millions de francs) aux fondations de prévoyance et aux fondations classiques. Pour rappel, en séance du 11 mai 2020, le Conseil d'administration a défini une marge de 80% à 100% de fonds propres nécessaires à l'As-So. Étant donné que le niveau des fonds propres est compris dans la fourchette fixée, aucune ristourne ne sera effectuée pour l'exercice 2022.
- Le Conseil d'administration a décidé le 27 octobre 2022 d'appliquer un seul tarif pour l'émolument de surveillance des institutions de la prévoyance à partir de l'année 2023.
- Le nombre d'institutions de prévoyance a quelque peu baissé. Ceci pourrait avoir, à l'avenir, des effets négatifs sur les recettes relatives aux émoluments de surveillance et décisions. Toutefois, l'intégration de la surveillance des fondations classiques du Canton du Jura dès le 1^{er} janvier 2023 permettra de compenser cette baisse.

Le budget 2023 est déficitaire, sur la même lignée que 2022. Le Conseil d'administration a décidé, en séance du 27 octobre 2022, d'appliquer un seul tarif pour l'émolument de surveillance des institutions de la prévoyance au lieu de deux en 2022. Par ailleurs, l'intégration de la surveillance des fondations classiques du Canton du Jura au 1^{er} janvier 2023 à l'As-So permettra de disposer d'une source de revenus supplémentaire. Sur cette base, le budget 2023 de l'As-So présente un déficit de Fr. 60'000. Les montants des émoluments annuels sont fixés chaque année par le Conseil d'administration et font l'objet d'un barème. Le résultat provisoire à l'automne 2022 a permis de prendre la décision de maintenir inchangés les montants des émoluments pour l'année 2023.

Perspectives 2023

Les priorités pour l'année 2023 sont les suivantes :

- la veille juridique dans M-Files,
- la reprise de la surveillance des fondations classiques du canton du Jura,
- l'application des nouvelles directives de la CHS PP (par exemple sur la surveillance des fondations collectives et communes),
- la poursuite de la collaboration avec les Autorités de surveillance de Genève et de Berne (portail internet, etc.) et de Fribourg.

Conclusions

Toutes les informations nécessaires pour juger la bonne gestion de l'As-So ont été fournies à la commission.

L'Autorité continue à mener des réflexions quant à un rapprochement avec l'Autorité de surveillance des Cantons de Genève et de Berne. La Commission est informée de manière transparente à ce sujet.

Concernant l'aspect financier, l'As-So dispose d'une bonne situation, malgré un faible déficit pour l'année 2022. Le taux de couverture reste très élevé. La commission interparlementaire continue à suivre avec attention les questions financières et le maintien de l'équilibre financier pour les deux secteurs d'activité de l'As-So.

La commission remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'As-So, sa direction et son Conseil d'administration pour le travail fourni, leur professionnalisme et leur capacité d'adaptation.

Delémont, le 10 octobre 2024

Au nom de la commission interparlementaire de
contrôle As-So

Pierre Contat
Président

Fabien Kohler
Secrétaire général du
Parlement jurassien